



HAL
open science

”Midas, le Roi Midas”: Perse, Boileau et la liberté du satirique

Volker Schröder

► **To cite this version:**

Volker Schröder. ”Midas, le Roi Midas”: Perse, Boileau et la liberté du satirique. Philippe Chométy; Sylvie Requemora-Gros. Gueux, frondeurs, libertins, utopiens: autres et ailleurs du XVIIe siècle. Mélanges en l’honneur du Professeur Pierre Ronzeaud., Publications de l’Université de Provence, pp.287 - 295, 2013, 978-2853999076. halshs-02431266

HAL Id: halshs-02431266

<https://shs.hal.science/halshs-02431266>

Submitted on 7 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Texte paru dans :
Gueux, frondeurs, libertins, utopiens. Autres et ailleurs du XVIIe siècle. Mélanges en l'honneur du Professeur Pierre Ronzeaud. Éd. Philippe Chométy & Sylvie Requemora-Gros. Aix-Marseille : Publications de l'Université de Provence, 2013, p. 287-295

Volker Schröder

« *Midas, le Roi Midas* » :
Perse, Boileau et la liberté du satirique

C'était, je m'en souviens, au carrefour de l'Odéon, au premier étage de *La Chope d'Alsace*, à la conclusion du colloque international pour le tricentenaire de la mort de La Bruyère. J'avais la chance de me trouver à la table de Pierre Ronzeaud et de jouir d'une de ces conversations conviviales tellement nourrissantes pour le « jeune chercheur » que j'étais à l'époque. À un moment donné on aborda Boileau, dont les œuvres commençaient alors à m'intéresser. Quelle était au juste la portée de son projet satirique ? Comment procéder pour en identifier les cibles référentielles, les fonctions pragmatiques, les significations idéologiques ? Était-il légitime d'en proposer des « lectures politiques » semblables à celles dont Pierre nous avait magistralement entretenus la veille à propos de La Bruyère¹ ? Celui-ci ne désignait-il pas Despréaux dans sa remarque bien connue :

Un homme né chrétien et Français se trouve contraint dans la satire, les grands sujets lui sont défendus, il les entame quelquefois, et se détourne ensuite sur de petites choses qu'il relève par la beauté de son génie et de son style².

Peut-on donc dire que c'est par « contrainte » que Boileau s'est si souvent cantonné dans les « petits » sujets, et notamment la satire des mauvais poètes ? Ou bien – pour paraphraser la suggestion que Pierre me fit alors – cette restriction au domaine des Lettres correspondait-elle de toute façon à sa préférence personnelle et son penchant pour ainsi dire naturel ?

Depuis cette discussion, le temps a passé, nous avons tous vieilli, et *La Chope d'Alsace* a été remplacée par *Les Éditeurs*. Mais le cas Boileau et la question du champ de la satire à l'âge classique n'ont plus cessé de m'intriguer. Ne possédant pas la légendaire puissance de synthèse de Pierre Ronzeaud, je dois me contenter de lui offrir ici une nouvelle analyse microscopique de quelques passages de Boileau, en espérant qu'elle pourra apporter une perspective un peu neuve aux débats anciens.

Mon sujet est tout petit mais, me semble-t-il, central et révélateur: il s'agit de la manière dont Boileau, à un moment crucial de sa carrière, invoque et imite Perse pour

¹ Pierre Ronzeaud, « Scénographie de l'ébranlement d'un monument idéologique : les avatars des lectures politiques du chapitre " Du Souverain ou de la République " », dans *La Bruyère : le métier du moraliste*, éd. Jean Dagen, Élisabeth Bourguinat et Marc Escola, Paris, Honoré Champion, 2001, p. 83-93.

² « Des Ouvrages de l'esprit », 65, dans La Bruyère, *Les Caractères*, éd. Emmanuel Bury, Paris, Le Livre de Poche classique, 1995, p. 154.

défendre sa propre pratique satirique. Les textes en question sont principalement la *Satire I* de Perse et la *Satire IX* de Boileau ainsi que le « Discours sur la satire » en prose qui accompagne cette dernière. Pour mieux comprendre leur relation, il convient de les situer dans le contexte, d'une part, de la carrière de Boileau et, d'autre part, de l'image de Perse au XVII^e siècle.

Il est facile aujourd'hui de méconnaître voire d'oublier Perse – dont l'œuvre ne comprend que six satires et un prologue, 664 vers en tout – à côté de ses confrères plus prolifiques et plus accessibles Horace et Juvénal. Son statut marginal semble entériné par les sept premières satires de Boileau qui forment le recueil de 1666 : celles-ci sont en effet dominées tantôt par le modèle de Juvénal (l'adieu à la ville, la véritable noblesse), tantôt par celui d'Horace (le repas ridicule, l'interrogation sur le genre satirique). Par contre, les commentateurs n'y signalent qu'une ou deux imitations ponctuelles de Perse, le seul emprunt manifeste se trouvant dans cette phrase de la *Satire III* : « Là, tous mes Sots enflez d'une nouvelle audace, / Ont jugé des Auteurs en maîtres du Parnasse³. » Lorsqu'il s'agit d'invoquer explicitement ses prédécesseurs romains, la *Satire VII* nomme Lucilius (fondateur du genre), Horace et Juvénal, mais passe Perse sous silence.

Deux ans plus tard cependant, quand Boileau doit une nouvelle fois justifier ses médisances et plus précisément « la liberté que je me suis donnée de nommer » (*OC*, p. 57), l'exemple de Perse vient s'imposer de façon plus pressante. Le « Discours sur la satire » l'introduit à sa juste place chronologique (entre Horace et Juvénal) et lui consacre le paragraphe suivant :

Examinons pourtant Perse, qui écrivoit sous le regne de Neron. Il ne raille pas simplement les ouvrages des Poëtes de son temps : il attaque les vers de Neron mesme. Car enfin tout le monde sçait, et toute la Cour de Neron le sçavoit, que ces quatre vers, *Torva Mimalloneis*, etc., dont Perse fait une raillerie si amere dans sa premiere Satire, estoient des vers de Neron. Cependant on ne remarque point que Neron, tout Neron qu'il estoit, ait fait punir Perse, et ce Tyran ennemi de la raison, et amoureux, comme on sçait, de ses ouvrages, fut assez galant homme pour entendre raillerie sur ses vers, et ne crût pas que l'Empereur, en cette occasion, deust prendre les interests du Poëte. (*OC*, p. 59)

Passage à maints égards curieux et problématique... Pour commencer, est-il vrai que Néron ait jamais entendu « raillerie sur ses vers » ? Le témoignage des historiens anciens suggère plutôt le contraire : il arrivait au tyran de tolérer une foule d'épigrammes injurieuses à propos du matricide, mais ne pas s'extasier suffisamment sur son art s'avérait fatal à bien des gens. Peut-être que Perse lui aussi aurait été persécuté s'il n'était mort si jeune, à l'âge de vingt-sept ans, au seuil de la phase la plus meurtrière du règne. Ses satires ne furent d'ailleurs publiées qu'après sa mort et n'étaient probablement pas connues de son vivant dans « toute la Cour ». Dans sa tentative de trouver des précédents anciens cautionnant la distinction entre la personne et l'écrivain (distinction dont il a besoin pour légitimer ses propres attaques), Boileau passe avec désinvolture sur ces questions historiques pour

³ Boileau, *Œuvres complètes*, éd. Françoise Escal, Paris, Gallimard, 1966, p. 24. (Toutes mes citations de Boileau renvoient à cette édition, qui sera indiquée par le sigle *OC*.) Boileau imite ici les v. 30-31 de la première satire de Perse. Brossette fait aussi le rapprochement entre une expression de la *Satire V* (« Depuis mille ans entiers », v. 75) et Perse III, v. 28. Pour l'analyse stylistique de quelques-unes des imitations recensées par Brossette et les commentateurs ultérieurs, voir Robert E. Colton, *Studies of Classical Influence on Boileau and La Fontaine*, Hildesheim, Olms, 1996, p. 64-70.

présenter l'exemple paradoxal d'un Néron plus « galant homme » qu'un Montausier, qui avait réclamé des mesures draconiennes contre le satirique moderne⁴.

Quant à « ces quatre vers, *Torva Mimalloneis*, etc. », Boileau va un peu vite en soutenant que « tout le monde sçait » qu'ils sont de Néron. Cette attribution provient du Scoliaſte ancien et avait été reprise par la plupart des éditeurs et commentateurs humanistes, sans pour autant faire l'unanimité. Dans les remarques dont il accompagne son édition bilingue, Michel de Marolles signale ainsi que « quelques-uns n'en demeurent pas d'accord ; parce qu'il n'y a point d'apparence que Perse eust esté si mal-avisé que d'offencer mortellement un Prince inhumain qui avoit tant de puissance de s'en vanger⁵. » Faute de preuve textuelle, il s'agit non d'un fait indubitable mais d'une conjecture ; Boileau l'adopte sans discussion pour faire de Perse le représentant de l'art que lui-même prétend pratiquer : une satire directe et hardie mais limitée à la littérature, et impunie grâce à la compréhension et l'indulgence des grands.

Or, en façonnant ainsi un Perse à son image, Boileau escamote tout un pan de la question, fort complexe, des rapports entre le poète et l'empereur. Car la même tradition philologique qui attribue à Néron les quatre vers enflés décèle bien d'autres attaques contre le tyran dans l'œuvre persienne, à commencer par la référence dédaigneuse à « Polydamas » au tout début de la même *Satire I*. Un autre traducteur de Perse explique le trait : « Polydamas, fils du fameux Troyen Antenor, mais qui estant sans esprit & sans cœur, est celuy sous le nom duquel Perse se mocque si adroitement de Neron⁶. » D'autres endroits de ce poème ont suscité de semblables interprétations ; mais avant d'examiner l'exemple le plus fameux (et sa réécriture par Boileau), il faut signaler le cas de la *Satire IV*, qui s'ouvre par de violentes rémontrances de Socrate au jeune Alcibiade. Pour citer à nouveau le commentaire de Marolles : « sous la personne d'Alcibiade, le Poète veut designer Neron qui se vançoit de sçavoir l'art de gouverner les peuples, quoy qu'il ne se fust jamais appliqué à l'estude de la politique⁷ ». Ici il ne s'agit donc plus de poésie mais de politique ; et l'attaque (si attaque il y a) est indirecte et allégorique⁸.

À l'époque de Boileau, cette lecture anti-néronienne s'appuie principalement sur l'autorité d'Isaac Casaubon, dont le vaste commentaire de Perse avait paru à Paris en 1605 (la même année que son important traité *De Satyrica Graecorum Poesi et Satira Romanorum*). Dans ses *Prolegomena*, le critique entreprend de défendre Perse contre le

⁴ Dans la version originale du « Discours », on lit à la place de « ait fait punir Perse » : « ait envoieé Perse aux galeres » – riposte, semble-t-il, à un mot de Montausier contre Boileau (*OC*, p. 925). L'allusion à Montausier est d'autant plus piquante que celui-ci avait entrepris pendant la Fronde une traduction en vers des satires de Perse, œuvre qu'il soumit en 1655 à Chapelain (voir Denis Lopez, « Sur une traduction en vers : Montausier et les *Satires* de Perse [1653] », *Littératures classiques*, n° 13, 1990, p. 75-88).

⁵ *Les Satires de Juvenal et de Perse, Avec des Remarques, en Latin & en François*, Paris, Guillaume de Luyne, 2^e éd., 1658, p. 455. Pierre Bayle, dans l'article « Perse » de son *Dictionnaire*, discute longuement de la question et cite entre autres les affirmations de Boileau pour les rejeter.

⁶ Gefrier, *Les Satyres de Perse traduites fidèlement en nostre Langue*, Paris, Loyson, 1658, p. 11-12.

⁷ *Les Satires de Juvenal et de Perse*, ouvr. cité, p. 432. Sur la réception de Perse et Juvénal chez Marolles et ses contemporains, voir Emmanuel Bury, « Fortunes et infortunes des satiriques latins de la mort de Régnier à la publication des premières satires de Boileau », *Littératures classiques*, n° 24, 1995, p. 49-63.

⁸ « La premiere Satyre de Perse fut faite contre la Poëtique de Neron, celle-cy est contre la Politique, & comme il n'osoit pas le nommer, il le représente sous la personne d'Alcibiade » (Silvecane, *Traduction nouvelle des Satyres de Perse en vers françois*, Lyon, Barbier, 1693, p. 200).

réquisitoire accablant prononcé notamment par Jules César Scaliger, qui avait dénigré ce « poète inepte qui veut être lu mais ne veut pas être entendu [et] qui fait parade d'une érudition fébrile⁹ ». Casaubon par contre loue non seulement la morale stoïcienne de Perse, auteur plus « philosophique » qu'Horace et Juvénal, mais aussi sa *libertas* qui le portait à n'épargner pas même Néron, quitte à risquer sa vie. Certes, concède Casaubon, Perse est souvent « obscur », mais cette obscurité notoire peut s'expliquer et s'excuser par diverses causes, dont tout d'abord la prudence qu'il fallait exercer face à Néron : la plus grande obscurité se trouve justement dans la première et la quatrième satire, écrites toutes deux « contre le tyran le plus cruel et le plus sanguinaire ». Puisque son *ingenium* était grand, le poète attaquait « de grandes choses » ; l'obscurité résulte aussi de la force de son génie, ainsi que de son amour de la brièveté¹⁰.

Tout au long des XVII^e et XVIII^e siècles, les vues de Casaubon se retrouvent chez de nombreux admirateurs et partisans de Perse. Dans le « Discours sur la satire », Boileau préfère cependant donner une image beaucoup plus sélective et réductrice du poète latin, en ne citant comme cible de ses attaques que ces quatre vers (pseudo-) néroniens et en passant sous silence tout le reste, qui compliquerait en effet trop sa démonstration. Dans la *Satire IX* en revanche, Boileau rend un hommage plus riche et plus subtil à Perse en se situant de façon poétique par rapport à ce modèle qu'il avait auparavant négligé.

Cette « satire à son esprit » ne se réduit certes pas à une réécriture de la *Satire I* de Perse. Mais les similarités entre les deux textes vont au-delà des « imitations » recensées par les commentateurs pour s'étendre à des éléments structurels : dialogue intérieur embrouillé qui fait souvent perdre de vue lequel des deux interlocuteurs parle ; citation et pastiche de vers affectés pour illustrer le mauvais goût des écrivains et du public ; feinte palinodie qui affirme ironiquement les vrais principes du poète. Dans les deux cas, la satire de la vie littéraire contemporaine sert à légitimer l'écriture satirique elle-même et à la défendre contre les reproches d'un *adversarius* conformiste.

Il est d'usage dans ces apologies que le satirique s'autorise de l'exemple de ses prédécesseurs ; c'est ce que Boileau faisait déjà dans la *Satire VII* (inspirée d'Horace) en citant Lucilius, Horace et Juvénal. Dans leurs poèmes programmatiques, Horace cite Lucilius, et Perse à son tour cite Lucilius et Horace – on pourrait donc s'attendre à ce que Boileau, en imitant Perse, prolonge la chaîne et cite Lucilius, Horace et Perse. Mais le passage correspondant, imité directement de Perse, s'arrête en fait à Horace :

C'est ainsi que Lucile appuyé de Lelie,
Fit justice en son temps des Cotins d'Italie,
Et qu'Horace jettant le sel à pleines mains,
Se jôüoit aux dépens des Pelletiers Romains. (*OC*, p. 55)

Si Perse n'est pas nommé ici, c'est parce que Boileau en endosse la *persona* et se met à sa place ; l'imitation débouche sur l'identification avec le modèle. Le même jeu caractérise

⁹ *Poetices libri septem*, Lyon, 1561, p. 323 ; cité dans Persius, *Satiren*, éd. Walter Kißel, Heidelberg, Winter, 1990, p. 1. Le verdict de Scaliger sera repris presque textuellement par le P. Rapin (*Réflexions sur la poétique*, 1674).

¹⁰ Voir Peter E. Medine, « Isaac Casaubon's *Prolegomena* to the *Satires* of Persius : An Introduction, Text, and Translation », *English Literary Renaissance*, n° 6, 1976, p. 271-298. Sur la définition du genre satirique par Casaubon et la préférence qu'il accorde à Perse, cf. Pascal Debailly, *La Muse indignée*, t. I, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 182-186.

son appropriation des célèbres vers qui suivent chez Perse la référence à Lucilius et Horace :

Mais moi, que je marmonne, ce serait mal, dis-tu ?
 Quoi, pas même en cachette, ou dans un trou, jamais ?
 Eh bien, si ! je m'en vais enfouir, ici même,
 – Petit livre, j'ai vu, de mes yeux vu – ceci :
 Qui n'a pas des oreilles d'âne¹¹ ?

Perse fait ici allusion au mythe (connu surtout par les *Métamorphoses* d'Ovide) de Midas, roi de Phrygie aussi riche que sot, qui un jour eut le tort de juger le chant de Pan supérieur à celui d'Apollon. Ce dernier le punit en lui donnant des oreilles d'âne, que Midas cachait sous son bonnet phrygien ; son barbier seul sachant sa disgrâce, le roi lui interdit strictement d'en parler à personne. Incapable de se contenir davantage, le barbier alla finalement creuser un trou dans un champ pour y enterrer le secret de son maître. Or, bientôt des roseaux poussèrent à cet endroit, et quand le vent soufflait, ils répétaient sans cesse : « Le roi Midas a des oreilles d'âne ».

Chez Perse, le « trou » du barbier figure le *libellus* dans lequel le satirique enferme la vérité scandaleuse qu'il ne doit pas prononcer ouvertement ; une fois publié, ce livre, tel les roseaux, finira par éventer le secret infâme et risible que les grands tentent de supprimer. Boileau intègre cette parabole dans le long développement sur Chapelain (nommé « Patelain » dans les premières éditions) :

Qu'il soit doux, complaisant, officieux, sincère,
 On le veut, j'y souscris, et suis prest de me taire.
 Mais que pour un modèle, on montre ses écrits,
 Qu'il soit le mieux renté de tous les beaux Esprits :
 Comme Roi des Auteurs, qu'on l'éleve à l'Empire :
 Ma bile alors s'échauffe, et je brûle d'écrire :
 Et s'il ne m'est permis de le dire au papier,
 J'iray creuser la terre, et comme ce Barbier,
 Faire dire aux roseaux par un nouvel orgâne,
Midas, le Roi Midas a des oreilles d'asne. (OC, p. 54)

On remarque que par rapport au modèle, Boileau inverse la relation entre écriture et parole, papier et terre. Perse, inaugurant son entreprise satirique, affirme : « si je n'ai pas le droit de marmonner, je vais écrire » ; son imitateur, attaqué pour les satires qu'il a déjà publiées, déclare : « si je n'ai plus le droit d'écrire, je ferai comme le barbier de Midas ». L'essentiel, dans l'un et l'autre cas, est le refus du silence et le recours à des moyens détournés pour « dire » la vérité, en dépit de tous les interdits.

Le texte de Perse semble viser une cible toute générale : *Auriculas asini quis non habet* ? La version de Boileau remplace ce *quis non* par un sujet individuel, nommé deux fois, et transforme la question en affirmation : *Midas, le Roi Midas a des oreilles d'asne*. Cette apparente infidélité à l'original reflète en réalité un retour aux sources, car la *Vita Persi* (parfois attribuée à Suétone) explique que le poète avait d'abord écrit *Auriculas asini Mida rex habet*, mais que son précepteur et ami Cornutus, craignant que Néron ne se reconnaisse dans ce *Mida rex*, le corrigea en *quis non*. Ce témoignage antique amena

¹¹ Perse, *Satires*, trad. Bernard Pautrat, Paris, Imprimerie Nationale, 1995, p. 47.

certaines philologues, et notamment Casaubon, à s'en servir même pour l'établissement du texte : on lit en effet *Mida rex* dans les éditions de Perse qui suivent la recension de Casaubon¹², tandis que d'autres gardent *quis non*. Quelle que soit la leçon retenue, tout le monde semble d'accord que, d'une manière ou d'une autre, le vers s'applique, ou peut s'appliquer, à Néron.

Dans son imitation, Boileau rétablit donc lui aussi le texte primitif, non-censuré : *Midas, le Roi Midas*. Le Perse qui inspire la *Satire IX* est un poète téméraire qui ne se borne pas à railler les vers de l'empereur mais ose désigner sa personne sous la figure de Midas. Or, le Néron de Boileau, c'est Chapelain, ce « Roi des Auteurs » qu'« on » (qui ?) « élève à l'Empire » : ici encore, la fable de Midas sert à moquer et démasquer un tyran et usurpateur. Mais si Boileau imite ostensiblement l'audace de son modèle, c'est en se limitant au domaine des Lettres, où il se croit tout permis¹³. À la différence du poète-empereur Néron, Chapelain n'est « Roi » que par métaphore, son « Empire » se réduit au Parnasse ; c'est pour cela que Boileau s'arroge la liberté de le nommer, en précisant qu'il fustige uniquement le poète et non pas l'« homme d'honneur ».

L'appropriation du modèle persien par Boileau illustre bien ce mélange d'audace et de timidité, de prudence et d'insolence qui caractérise la position du satirique en 1668. L'autocritique ironique de la *Satire IX* fait apparaître à plusieurs reprises qu'il ne s'agit pas seulement de bafouer les froids écrivains : dans ses « libres caprices », son « esprit » prétend « discourir en Caton des vertus et des vices » ; il prend sur lui « le soin de reformer la ville », voire de « reformer l'Univers » (*OC*, p. 49 et 55). La mission originelle de la *Satire* est on ne peut plus grande et haute : « Elle seule bravant l'orgueil et l'injustice, / Va jusques sous le dais faire paslir le vice » (*OC*, p. 55). La restriction au terrain sûr de la littérature peut ainsi se lire comme un recul (qu'il soit forcé ou volontaire, prudent ou honteux) ; en faisant l'apologie de cette pratique restreinte de la satire, Boileau prépare en fait son abandon imminent du genre, son silence satirique qui durera vingt-cinq ans¹⁴.

Midas, le Roi Midas, c'est donc Chapelain, et seulement Chapelain : un minable poète, rien de plus. Les louanges décernées à Louis XIV, au début et à la fin de la satire, devraient assez marquer que les moqueries à l'égard du « Roi des Auteurs » ne touchaient absolument pas le roi de France. Mais les adversaires de Boileau ne voulaient pas l'entendre de cette oreille. Sachant ce que renfermait l'allusion à Midas chez Perse, n'y aurait-il pas aussi quelque autre sens scandaleux caché derrière cette charge *trop* claire, *trop* évidente contre Chapelain ? Coras, un des auteurs épiques malmenés par Boileau, affirma en effet que « cette raillerie [...] est moins injurieuse à la voix du Poëte qu'il fait

¹² Éditions souvent procurées par Méric Casaubon, continuateur (en Angleterre) de l'œuvre de son père. Dans sa traduction de Perse (1693), Dryden adopte lui aussi le texte et l'interprétation de Casaubon : c'est ainsi qu'il traduit notre vers par « King Midas has a Snout and Asses Ears » et explique en note « By *Midas*, the Poet meant *Nero*. » (*The Works of John Dryden*, vol. IV, Berkeley-Los Angeles, University of California Press, 1974, p. 274-5 et 279). Sur l'utilisation politique de Perse (et de Midas) par les satiristes anglais, voir Howard D. Weinbrot, « Persius, the Opposition to Walpole, and Pope », dans *Eighteenth-Century Satire*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, p. 144-163.

¹³ Cf. à ce sujet Michael Moriarty, « Satire and Power in Seventeenth-Century France : the case of Boileau », *Forum for Modern Language Studies*, n° 30, 1994, p. 293-304 ; Volker Schröder, « D'Ariste à Z... : sur quelques clés de Boileau », *Littératures classiques*, n° 54, 2005, p. 153-167.

¹⁴ Cf. Robert T. Corum, Jr., *Reading Boileau : An Integrative Study of the Early Satires*, West Lafayette, Purdue University Press, 1998, chap. 6 : « Withdrawal ».

chanter si mal, qu'aux oreilles de son Mécenas, qu'il accuse tacitement de juger encore plus mal¹⁵ » ; par Mécenas, il faut sans doute entendre Colbert. D'autres semblent avoir franchi un pas de plus en insinuant que dans ce vers « Mr. Despréaux avait eu à l'égard du Roi, le même dessein, que Perse avoit eu contre Néron¹⁶ » ; Brossette attribue cette accusation maligne à Pellisson, tandis qu'ailleurs c'est Claude Perrault qui est nommé comme dénonciateur en chef¹⁷. Alors que Boileau tentait de circonscrire un espace à part dans lequel il pouvait médire avec liberté et impunité, ses ennemis cherchaient au contraire à le tirer hors de ce sanctuaire en effaçant la fragile frontière entre poésie et politique. Ces accusations de lèse-majesté restèrent sans suite, et Louis XIV continua de soutenir le satirique. Quant au « Roi des Auteurs » cependant, loin d'être « assez galant homme pour entendre raillerie sur ses vers », il fit jouer son influence auprès de Colbert pour empêcher la réédition des satires et bloquer pendant plus de deux ans le privilège que Boileau avait demandé pour ses *Œuvres diverses* ; celles-ci ne parurent qu'après la mort de Chapelain.

En choisissant d'imiter la *Satire I* de Perse et de s'approprier ce modèle difficile et controversé, Boileau s'était lancé dans une entreprise risquée ; comme Perse, il jouait avec le feu. Selon Louis Racine, la *Satire IX* « fut très mal reçue, lorsqu'il en fit les premières lectures [...] Pour se consoler de cette disgrâce, il fit la satire sur l'Homme, qui eut autant de succès que l'autre en avait eu peu¹⁸ ». Or, cette *Satire VIII* (composée donc peu après la neuvième, d'après tous les commentateurs) est, note Brossette, « tout à fait dans le goût de Perse, et marque un Philosophe chagrin qui ne peut souffrir les vices des Hommes¹⁹ ». La référence principale est ici la *Satire V*, la plus longue de Perse, diatribe stoïcienne qui oppose la tyrannie des passions à la véritable liberté du sage. Boileau lui emprunte le thème de la folie des hommes, et plus particulièrement l'allégorie dialoguée de l'Avarice²⁰. Il décoche encore quelques traits personnels contre ses victimes habituelles, comme Cotin et Rolet, mais le ton dominant est celui d'un discours moral de caractère général, plus

¹⁵ *Le Satirique berné en Prose & en Vers*, Paris, 1668, p. 21. Dans sa « parodie » du texte de Boileau, Coras persiste : « Son mot du *Roy Midas*, contient un attentat ; / Le punit-on pourtant comme un crime d'État ? » (p. 41 ; cf. les vers 301-302 de la *Satire IX*).

¹⁶ *Œuvres de Mr. Boileau Despreaux, avec des éclaircissemens historiques, donnez par lui-même*, éd. Claude Brossette, Amsterdam, Westein, 1717, t. I, p. 153.

¹⁷ Dans la première de ses *Réflexions critiques* sur Longin, Boileau rapporte que Claude Perrault, à l'époque des *Satires*, « se déchaînoit à outrance contre moy ; ne m'accusant pas simplement d'avoir écrit contre des Auteurs, mais d'avoir glissé dans mes Ouvrages des choses dangereuses, et qui regardoient l'État » (*OC*, p. 495). Dans une lettre de 1694, Antoine Arnauld précise de quel endroit il s'agissait : « Je sus dès ce temps-là, que ce qu'il marque par là est que M. Perrault avait dit, que ce vers d'une des satires *Midas, le roi Midas a des oreilles d'âne*, regardait le roi » (cité dans *Œuvres complètes de Boileau*, éd. Berriat-Saint-Prix, t. III, Paris, Philippe, 1837, p. 154). C'est pour se venger de cette « calomnie » que Boileau dit avoir composé le portrait à clé de Claude Perrault, « célèbre assassin », qui ouvre le chant IV de l'*Art poétique* (voir aussi sa lettre à Vivonne de septembre 1676, *OC*, p. 781-782).

¹⁸ « Mémoires sur la vie et les ouvrages de Jean Racine », dans Racine, *Œuvres complètes*, t. I, éd. Raymond Picard, Paris, Gallimard, 1950, p. 20.

¹⁹ *Œuvres de Mr. Boileau Despreaux*, ouvr. cité, t. I, p. 106.

²⁰ Sur cette imitation, cf. Sophie Tonolo, « Boileau, fabuliste malgré lui : la fable dans les satires et les épîtres », *Œuvres & Critiques*, n° 37, 1, 2012, p. 39-50.

conforme aux préférences de son nouveau protecteur Lamoignon²¹. Perse, que Casaubon recommandait comme le plus « philosophique » des satiriques, peut là encore servir d'exemple.

Alors que dans le recueil de 1666, riche de références à Horace et Juvénal, Perse faisait figure de tiers exclu, les deux poèmes publiés en 1668 montrent Boileau anxieux de combler cette lacune et de se mesurer à ce troisième modèle plus « obscur » de l'écriture satirique, avant qu'il n'« abjure » la satire pour passer à l'épître. Le « Discours sur la satire » suggère d'ailleurs que pendant ce temps l'auteur se livrait à un exercice de stoïcisme personnel : « j'ai regardé avec des yeux assez Stoïques les libelles diffamatoires qu'on a publiez contre moy » (*OC*, p. 57). Une trentaine d'années plus tard, Le Verrier transcrit les jugements de Boileau sur les satiriques latins et conclut : « J'ay souvent ouï dire à l'auteur que dans tout ce qu'il avoit pris de ces trois Poètes, rien ne luy avoit plus réussi que ce qu'il avoit imité de Perse²². » La place me manque pour examiner ici les autres traces persiennes dans l'œuvre de Boileau, mais il faut au moins citer la dernière, car elle nous ramène encore une fois à Midas. Au moment d'achever sa « course satirique », dans les vers finals de la *Satire XII* (brûlot dont il ne parvint pas à obtenir la publication), Boileau ne pouvait s'empêcher de ressusciter la figure du roi aux oreilles d'âne, pour l'appliquer à ses ultimes ennemis, les Jésuites du *Journal de Trévoux* :

Ou si plus surement tu [l'équivoque] veux gagner ta cause,
Porte-la dans Trevoux, à ce beau Tribunal,
Où de nouveaux Midas un Senat monacal,
Tous les mois, appuyé de ta sœur l'Ignorance
Pour juger Apollon tient, dit-on, sa séance. (*OC*, p. 99)

²¹ Antoine Adam, *Histoire de la littérature française au XVII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1997, t. II, p. 522.

²² *Les Satires de Boileau commentées par lui-même*, éd. Frédéric Lachèvre, Le Vésinet, 1906, p. 70 (il s'agit d'un commentaire préparé par Le Verrier et, pour sa première partie, revu et corrigé par Boileau).